

Bibliographie

G. Raquette, *Eine Koschgarische Wakf - urkunde aus der khodscha - zeit ost-Turkestan*, (Lunds Universitets ärsskrift. N. F. Avd. I. Bd. 26. N. 2) Lund - Leipzig, 1930.

Un tout petit livre de vingt quatre pages de G. Raquette, orientaliste suédois connu surtout par ses différentes études philologiques sur le Turkestan Oriental, nous donne, non seulement un document de philologie, mais, ce qui est plus important, un document historique, ou plus exactement, un document de Wakf. Ce chartre, *Yarlig*, rédigé à Kachgar (1073 de l'hégire) au nom de A b - u l - Ghâzî Yulbars Bahadur Han, Fils de Abdullah Han, indique qu'un Wakf familial a été constitué en faveur de Seyfullah bey Tchouras, un de ses grands dignitaires. Le Han qui commence dans son *Yarlig*, par s'adresser à tous les fonctionnaires de l'état pour leur dire qu'il a fait don d'un canal d'irrigation à Seyfullah Bey Tchouras, en récompense a ses multiples services, déclare avoir consenti a ce que le canal en question, soit transformé en Wakf ainsi que le terrain délimité qui est d'ailleurs la propriété du susnommé et ordonne qu'aucun impôt ne soit perçu sur ce Wakf constitué au profit des descendants.

Après avoir parlé dans son introduction, de Wakf en général et de la nature de ce document, l'auteur publie le texte en caractères arabes et une transcription en caractères latins de ce dernier, suivis d'une traduction en allemand. La traduction se trouve enrichie d'annotations renfermant des renseignements utiles au sujet de certaines expressions ou certains noms géographiques cités dans le texte. Enfin, une reproduction photographique du document permet de contrôler la manière de lire de l'auteur. D'ailleurs la condition principale de toute oeuvre ou

publication scientifique est de donner au lecteur une possibilité de contrôle à chaque instant. C'est grâce à ce procédé que le Prof. Giese a pu découvrir certaines erreurs dans la manière de lire et dans la traduction de l'auteur et a publié en 1931, une nouvelle traduction de ce document de Wakf, avec différentes annotations d'ordre linguistique et historique [*Ungarische jahrbücher*, Band XI, Heft, 3, S. 277-283]. Dorénavant ceux qui désirent lire cette petite brochure de G. Raquette ne pourraient se dispenser de la lecture de l'article de F. Giese.

Les corrections faites par F. Giese sont presque entièrement justifiées. Si l'on parcourt attentivement le fac similé du document, on remarque immédiatement les mots sur la lecture desquels, Raquette s'est trompé. Toutefois, F. Giese aussi n'a pas été exempt d'erreurs dans certains mots. Par exemple il a mal compris, ainsi que Raquette, le sens du mot *tuchimel* qui est pourtant une expression fort connue des personnes qui s'occupent de l'histoire de l'Iran et de l'Asie Centrale. Il n'est pas sans intérêt, je suppose, de donner ici quelques détails sur ce mot qui a suscité récemment tant de controverses pour avoir été lu dans le texte de *Oghouz-nâme* publié par Riza Nur et Bang-Rahmeti. Ce qui est particulièrement difficile dans la publication des textes de ce genre, c'est d'ailleurs le commentaire de telles expressions.

D'après le Prof. P. Pelliot, le mot *tuchimel* signifie (fonctionnaire) en langue mongole. Le fameux *dictionnaire Chinois - Ouygour*, témoigne que ce mot, était employé également chez ces derniers. Ce mot qui, selon Boudagof (Vol. I, P. 396) figure dans le dialecte de Kazan, était employé comme *tuchümel* pendant la dernière moitié du XVe siècle [*T'oung pao*, 1930, P. 37] ce qui est, d'ailleurs confirmé par Radloff (III. 1591).

Ce mot donne, dans le texte d'*Oghouz-nâme*, le sens d'un haut fonctionnaire, d'un ministre, [T'oung pao, Vol. XXVII, P. 344]. M. R i z a N u r, dans sa réponse aux critiques de, M. P e l l i o t, avoue ne pas connaître ce mot et lui donne raison, pour les opinions qu'il émet a ce sujet [Réponse à un article de M. Paul Pelliot, Alexandrie, 1931, P. 36]. Quant à l'autre édition de *Oghouz-nâme*, leurs auteurs y ont traduit le mot *tuchimel* dans le sens de (ministre). D'après leurs affirmations, cette expression a pour racine le mot *tuchi* qui signifie (se courber, se concilier, se fier) et ils le comparent aux titres turcs *inal*, *inantch*, *inantchou* qui ont pour racine le mot *ina* ayant à peu près la même signification [Oguz Kagan destanı, İstanbul 1936, P. 50].

A mon avis, le titre *inal* = *incl* dérivant de la racine *in* et les titres, *inantch*, *inantcou* qui dérivent de *inan* ont des étymologies et des significations différentes. Quant au mot *tuchimel*, les sources historiques contemporaines des Ilhanides et des Djélayerites du XIV^e siècle, nous apprennent, que ces derniers l'employaient à cette époque et que des «*tuchimel*» se trouvaient à la tête des tribus mongoles, habitant l'Anatolie Centrale, [U. امرأ و توشهالان اولوس *Bezm - u - Rezm*, P. 291]

D'après une note de Sam Mirza, prince safévide, écrivain du XVI^e siècle, et auteur de *Touhfe-i-Sâmî*, les cadres de l'état safévide comportaient des postes de *Tuchimal*: Youssouf bey Tucimel qui remplissait les fonctions de tuchimel sous le règne de Chah Îsmail était un savant et un poète célèbre [Tuhfe-i-Sâmî, édition de Téhéran, P. 186]. Cette explication claire justifie la signification de «maître d'hôtel» c'est à dire d'un fonctionnaire à la cour attaché au service personnel du souverain, que les dictionnaires persans écrits au XVI^e et au XVII^e siècles donnent à ce mot. On connaît l'importance des charges à la cour placées directement sous les ordres personnels du souverain, dans les organisations administratives moyenâgeuses de l'Orient et de l'Occident en général. Des titres tels que چاشنیکی، بکاول، خوانسار، sont tous des titres donnés aux fonctionnaires attachés au service de la table du souverain. Devant cette explication claire

de Sam Mirza, le doute de P. Pelliot qui considère le mot *tuchimel* comme le synonyme de *Bekeül* n'a presque plus aucune raison d'être.

Toutefois il existe ici un point à élucider: *Bezm-u-Rezm*, énumère le tuchimel, comme étant un subalterne des émirs des tribus mongoles nomades de l'Anatolie Centrale et en rapport avec eux, tandis que d'après Sam Mirza c'est le titre d'un fonctionnaire à la cour. Quelle est la cause de cette contradiction manifeste? Comment peut-on concilier les assertions de ces deux sources également sûres? L'explication suivante me paraît plausible: Soit dans les Etats Turcs, soit dans les Etats mongoles, les tribus nomades qui constituent l'appui militaire de l'état et qui ont une affinité de sang avec la dynastie, sont en général tenus de fournir des moutons destinés à la consommation du palais impérial.

Nous pouvons citer plusieurs exemples historiques à ce sujet. Par conséquent les *tuchimel* qui sont d'ailleurs des fonctionnaires attachés à la cour et chargés des services de table et des cuisines, peuvent être considérés comme une sorte de représentants ou d'inspecteurs du gouvernement central et envoyés chez les tribus pour la perception de cet impôt. L'auteur du *Bezm-u-Rezm* qui a observé une distinction entre ces derniers et les chefs de tribus nous fournit peut être une autre preuve de cette manière de voir. Après toutes ces explications, nous espérons que le vrai caractère de ce titre a été plus ou moins tiré au clair.

Le fait que ce titre qui a passé, au XV^e siècle, des Ilhanides et des Djélayerites chez les Karakoyunlu, Akkoyunlu et finalement chez les Safévides, existe également à Kachgar au XVII^e siècle, constitue une preuve de sa continuité et de l'étendue de sa propagation.

Je pense que ce simple exemple suffit à démontrer que le mot *tuchimel* mal déchiffré et mal interprété soit par Raquette soit par Giese, exige de longues explications et qu'il est encore loin d'être éclairé malgré les arguments apportés ci-dessus. Cet état d'incertitude existe également pour certains mots ayant un caractère d'expression et que les au-

teurs ont pourtant réussi à lire correctement. Par exemple les mots *aymak*, *Hurtchin*, *Tavadji*, *âmel-dâr*, *mîr-âb*, *Keuk-bachi*, *Kelantér* ont été interprétés d'une manière très simpliste et en partie faux. Par ailleurs le passage final du texte où il est expliqué que le Vakf constitué a été exempté de certains impôts, contient quelques noms d'impôts qui, loin d'être expliqués en détail, certains d'entre eux n'ont pas pu être correctement déchiffrés, ce qui a eu naturellement comme résultat, une traduction erronée. Il est certes énormément difficile de déterminer la nature de certains de ces impôts. Pourtant, certains autres pourraient, sinon servir à donner de nouveaux matériels et de nouveaux résultats, du moins être suffisamment expliqués à la lumière de différentes études faites jusqu'à présent. Il serait absurde de consulter des œuvres plates dont la valeur est trop douteuse, telles que le dictionnaire tchagatay de Cheich Suleiman, et le dictionnaire persan de Steingass, pour essayer d'expliquer les expressions historiques rencontrées dans de pareils textes anciens. Pourtant, des expressions telles que *بروانه* et *حشر* n'ont pas été sans faire l'objet d'études, d'ailleurs incomplètes. Par ailleurs, le véritable sens de certains impôts cités dans ce texte aurait pu être expliqué d'une façon plus satisfaisante, grâce aux études faites sur les *Yarlig* de l'époque Mongole, de la Horde d'Or et des Hans de Crimée. Néanmoins, il est impossible de se faire une idée de la nature de telles expressions tant que les sources historiques, soit les chroniques, les documents officiels, toute sorte de documents littéraires concernant les états turcs du moyen âge ne seraient pas étudiées méthodiquement et au point de vue d'histoire juridique et financière. Comme nous possédons, sur les mots *بروانه*, *حشر*, *عملدار* et *یواحی* ainsi que sur certains noms d'impôts, de nouveaux matériels et de beaucoup plus nombreux par rapport à ceux connus jusqu'à présent il serait possible de les expliquer comme il convient. Mais nous sommes forcés de réserver cette tâche pour une nouvelle occasion, afin de ne pas trop dépasser le cadre de cette petite analyse critique.

Ce document de Vakf qui est très incom-

plet et qui a beaucoup de défauts au point de vue d'interprétation des expressions historiques, n'est pas non plus convenablement travaillé, au point de vue de la diplomatique. La description externe du document est très superficielle, et la critique interne a été presque totalement négligée. Or, il était nécessaire d'établir des comparaisons avec des documents similaires émanant des chancelleries des différents états turcs contemporains ou précédents et de mettre en évidence les différentes parties que le document comporte au point de vue de style et de contenu et les principes observés depuis la formule initiale jusqu'à la fin. Depuis plus d'un siècle, des documents similaires concernant l'époque des Ilhanids, la Horde d'Or et la Crimée ayant fait l'objet d'une publication assez abondante, une telle analyse, même superficielle, était aisément réalisable. En effet ce document a été rédigé d'une manière conforme aux traditions de chancelleries, observées dans les états Djenghizides et dans les autres corps politiques, ayant poursuivi la même tradition tels que les Djélayerites, les Timourides les Karakoyunlu, les Akkoyunlu, les Safévides, les Timourides des Indes, les Chaybânites et les Etats successeurs de la Horde d'Or. Par exemple la formule initiale qui est très importante au point de vue de diplomatique pourrait être comparée aux inscriptions et aux *Yarlig*s émanant des chancelleries des Mongols [Voir M. G. Déveria, *Notes d'épigraphie mongole-chinoise*. Paris 1897] ainsi que des Ilhanides [W. Kotwicz, *Formules initiales des documents mongols aux XIII^e et XIV^e S.*, Rocznik Orientalistyczny, Tome X, P. 131-157, 1934]. Il est naturel que nous voyons ici une forme islamisée de l'ancienne formule, ainsi qu'il est pour tous les états turcs-musulmans. L'on peut remarquer le même caractère sur les documents similaires concernant les états que nous avons cités plus haut. Toutes ces questions qui concernent la diplomatique ont été malheureusement négligées dans la brochure de Raquette. Or, afin que des études sérieuses concernant l'histoire turque médiévale et moderne puissent être réalisées, il est d'une nécessité capitale que des sciences auxiliaires soient

créées le plus tôt possible. La diplomatique est, à ce sujet, une discipline plus importante que la numismatique. On devrait observer ces points dans la mesure du possible lors de la publication des documents d'une importance et d'une rareté égales à celles que représente le document publié par Raquette afin que la diplomatique turque puisse être constituée dans un avenir proche.

Néanmoins nous ne devons pas nier que cette brochure, aussi bien que l'article du Prof. Giese constituent, malgré toutes ces critiques et toutes ces réserves, des travaux, que ceux qui s'occupent de l'histoire des Vakfs turcs ne doivent pas négliger.

La reproduction photographique, que Ra-

quette nous donne dans sa brochure est suffisamment belle pour permettre de contrôler aisément le document, excepté le cachet du souverain qui n'est pas bien lisible. Il y a là un grand service à rendre à la science à condition de publier une nouvelle édition de ce précieux document de Vakf après avoir corrigé les fautes de lecture, après avoir travaillé d'une manière méthodique sur les termes historiques du texte ainsi que nous avons essayé d'expliquer et avoir complété les manques d'ordre diplomatique que nous venons de signaler. Et ceci, constituerait en même temps un bel exemple pour les travaux de ce genre, qui seront effectués dans l'avenir.

Fuad Köprülü

